



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DE LA COMMUNE D'ARNEX-SUR-NYON  
DU 28 novembre 2023  
(Salle Communale « Le Viez »)**

La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Michel Nançoz, Président, qui souhaite la bienvenue à la Municipalité, représentée par Messieurs Christophe Gabriel, Christian Graf, Harold Koeneman, Jean-Christophe Muller et Didier Zumbach, Madame Mélanie Pernet Greffe, ainsi qu'aux citoyennes et citoyens présents. Il tient à remercier Monsieur Vincent Solazzo pour l'excellent entretien de la salle communale.

Le Président constate que l'Assemblée a été convoquée conformément aux exigences légales et nomme Madame Madeleine Rochat et Monsieur Pascal Berney en tant que scrutateurs.

L'Ordre du Jour a été accepté par l'Assemblée à l'unanimité soit :

- 1) Appel
- 2) Adoption du PV du 26 septembre 2023
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications de la Municipalité
- 5) Préavis 14/2023 (Législature 2021-2026) relatif au budget communal de l'année 2024
- 6) Préavis 15/2023 (Législature 2021-2026) relatif à la réfection du toit du bâtiment communal – isolation et panneaux solaires
- 7) Préavis 16/2023 (Législature 2021-2026) relatif aux réfections des routes communales – demande d'un crédit de CHF 92'000.-
- 8) Nomination d'un-e membre suppléant-e pour le Groupement forestier La Dôle
- 9) Divers et propositions individuelles

1) **Appel**

Il est procédé à l'appel des 32 membres assermentés dont 23 répondent présents.

Sont excusés : Mesdames Gillian Bolingbroke, Claire Gabriel et Marie-Eve Varela, ainsi que Messieurs Les Bolingbroke, Pascal Ducret, Franck Janura, Olivier Pfeiffle et Edwin Rochat. Convoqué pour la première fois, Monsieur Maximilien Terce est excusé.

Est assermenté : Monsieur Clément Erbrich.

2) **Adoption du PV du 26 septembre 2023**

Aucune lecture du procès-verbal du Conseil du 26 septembre 2023 n'est demandée.

A défaut de remarques ou de questions, le procès-verbal est adopté à mainlevée avec une abstention.

3) **Communications du Bureau**

Le Bureau n'a pas de communications à faire.

4) **Communications de la Municipalité**

Monsieur Christian Graf, Syndic, informe :

Le Greffe sera fermé du lundi 25 décembre 2023 au lundi 02 janvier 2024 inclus. Réouverture le mercredi 03 janvier 2024.

La Fête des Décorations de Noël aura lieu le samedi 02 décembre 2023 dès 17h00 à l'abri de bus et sera suivie d'un verre de vin chaud servi à la Salle Communale Le Viez.

La Fête des Sapins aura lieu le jeudi 11 janvier 2024 dès 18h30. Les sapins pourront être déposés au plus tard le jour-même jusqu'à 17h00 (en face de la place de jeux). Une verrée ainsi que la traditionnelle soupe seront offertes à la Salle Communale.

L'éclairage public a été changé en octobre 2023 contre un éclairage LED avec la possibilité d'auto-gestion (comme par exemple l'éclairage public diminué durant certaines heures la nuit). Une économie escomptée de 30% à 40% est à confirmer.

Les dates des prochains Conseils Généraux 2024 seront les mardis 25 juin 2024, 1er octobre 2024 et 26 novembre 2024.

Monsieur Didier Zumbach, Municipal, informe :

Un défibrillateur a été installé vers l'entrée de la Salle Communale Le Viez. Une trentaine de participants ont assisté à une séance d'information le 16 novembre dernier et ont pu tester le matériel. Une vidéo de démonstration pour se familiariser avec l'appareil se trouve sur le site internet de la Commune. Il est rappelé que lorsque l'appareil est ouvert deux alarmes (lumière et sonore) s'enclenchent. Bien entendu toute personne est priée d'apporter au plus vite son aide en cas d'alerte.

Monsieur Harold Koenenman, Municipal, informe :

Il rappelle les embouteillages sur la route de la déchetterie en 2020 lors de la COVID et la présence des Sécurité pour gérer l'accès. Il raconte l'anecdote de sa rencontre avec un ancien chanteur des Poppies devenu agent de sécurité.

Le CoDir de notre déchetterie intercommunale, soucieux de son fonctionnement, a étudié quelques autres déchetteries en ce qui concerne un éventuel accès automatisé. Par conséquent un sondage a été envoyé aux quelques 4200 utilisateurs dont environ 427 habitants ont répondu. Il en ressort que 71% sont satisfaits des plages horaires actuelles (contre 29% non), 67% ne sont pas satisfaits de l'accès routier (contre 33% oui), 58% ne souhaitent pas forcément un accès automatisé (contre 42% oui), et 73% ne souhaitent pas de l'assistance/conseil (contre 27% oui). Le Codir a pris note des suggestions. Des nouveaux panneaux d'information pour faciliter le tri ont été mis vers les diverses bennes.

Monsieur Christophe Gabriel, Municipal, informe :

Il constate que le site internet communal n'est que moyennement consulté par les conseillers. Notre site actuel est vieux et difficile à maintenir à niveau. Après une étude du marché, la solution proposée par « ComAgence » a été retenue, puis un contrat signé en novembre dernier. Le projet de refonte a démarré (en principe accessible courant 1<sup>er</sup> trimestre 2024). La Commune de Mézières (code postale 1642) a servi pour l'application pilote. Cette dernière peut être consulté pour illustrer les fonctionnalités (disponible sur ordinateur, tablette et téléphone Android et IOS) .

Monsieur Roger Graf demande que si l'application est définie par rapport au code postal, alors comment séparer Arnex-sur-Nyon de Borex ? Arnex-sur-Nyon a déposé sa demande avant et sera donc toujours prioritaire. En plus Borex utilise actuellement une autre société informatique.

Monsieur Christophe Gabriel, Municipal en charge, explique en grandes lignes le budget 2024 ainsi que les graphiques du préavis. Il rappelle qu'il a été tenu compte du taux d'imposition de 68% et de la nouvelle répartition entre Canton et Communes. Les entrées conjoncturelles restent aléatoires. Il souligne que le budget a été établi avec prudence. Aussi il espère que les comptes 2023 boucleront une nouvelle fois avec un résultat équilibré.

Madame Monique Berney, rapporteuse, donne lecture du rapport de la Commission de Gestion & Finances.

A défaut de questions, le préavis 14/2023 concernant le budget 2024 est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

**6) Préavis 15/2023 (Législature 2021-2026) relatif à la réfection du toit du bâtiment communal – isolation et panneaux solaires**

Monsieur Jean-Christophe Muller, Municipal en charge, rappelle qu'il n'y a pas eu de gros travaux sur la Maison de Commune depuis plus de 40 ans. Suite à une visite des lieux il s'avère que la réfection devient urgente au niveau de l'étanchéité et de l'isolation du toit et du bâtiment. La présence des échafaudages permettra à la Commune de faire poser des panneaux solaires (dont l'électricité produite sera revendue au réseau) et de repeindre le bâtiment. La durée des travaux (prévus en principe début avril 2024) sera d'environ 2 mois et ne devraient pas incommoder les locataires. Monsieur Christophe Gabriel rappelle que le financement se fera par la trésorerie avec un amortissement sur 10 ans.

Madame Monique Berney, rapporteuse, donne lecture du rapport de la Commission de Gestion & Finances.

Monsieur Michael Bratt, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission Ad-Hoc.

A défaut de questions, Préavis 15/2023 (Législature 2021-2026) relatif à la réfection du toit du bâtiment communal – isolation et panneaux solaires est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

**7) Préavis 16/2023 (Législature 2021-2026) relatif aux réfections des routes communales – demande d'un crédit de CHF 92'000.-**

Monsieur Christophe Gabriel explique que suite à l'étude de l'état actuel des routes de notre Commune une intervention de remise en état s'impose. Une planification d'intervention prioritaire sur une période de 6 ans a été établie. Il se réfère à l'illustration du préavis. Un contrat a été signé avec l'entreprise Perrin SA. La Municipalité va essayer de négocier le prix.

Madame Monique Berney, rapporteuse, donne lecture du rapport de la Commission de Gestion & Finances.

Monsieur Tristan Bernard, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission Ad-Hoc.

A défaut de questions, Préavis 16/2023 (Législature 2021-2026) relatif aux réfections des routes communales – demande d'un crédit de CHF 92'000.- est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

**8) Nomination d'un-e membre suppléant-e pour le Groupement forestier La Dôle**

Monsieur Clément Erbrich, nouvellement assermenté, accepte la nomination en tant que membre suppléant pour le Groupement forestier La Dôle (GFLD).

#### **9) Divers et propositions individuelles**

Monsieur Michel Nançoz interpelle la Municipalité suite à l'article de presse paru dans La Côte concernant leur refus de la 3<sup>ème</sup> voie de l'autoroute. Il demande à la Municipalité d'expliquer sa prise de position.

Monsieur Didier Zumbach informe que la Municipalité n'a pas forcément refusé mais émis des réserves concernant ce projet. Il indique que la presse a fait une erreur d'interprétation.

Monsieur Christophe Gabriel estime que ce projet concerne plus l'avis de la population et non de la Municipalité.

Monsieur Roger Graf souligne que dès qu'il y a des accidents sur l'autoroute, le passage des véhicules par Arnex-sur-Nyon augmente et qu'il faudra donc trouver une solution à long terme.

A défaut d'autres questions, remarques ou propositions, le Président lève la séance à 21h05 en remerciant l'Assemblée de cette année de Conseil Général sans encombre et souhaite des belles Fêtes à tous.

**POUR LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'ARNEX-SUR-NYON**

Le Président  
Michel Nançoz

La Secrétaire  
Monique Berney